

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2345

présenté par
Mme Le Feur

à l’amendement n° 2058 du Gouvernement

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.